

## **Responsabilité sociale partagée**

Restituer la confiance et assurer une cohésion sociale durable dans un contexte de transition

Conférence européenne, 28 février – 1<sup>er</sup> mars 2011, Bruxelles

(Allocution de M. Bernard Marquet, représentant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe)

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et Messieurs,

L'Europe d'aujourd'hui a besoin d'une vision d'avenir fondée sur la reconnaissance de nos valeurs et de nos acquis.

Une Europe socialement dynamique et durablement prospère est aussi une Europe responsable. Il s'agit de discerner, à la lumière des défis actuels, ce qu'on doit et ce qu'on ne doit pas faire, si on veut affirmer en Europe les droits de l'homme, la démocratie, la cohésion sociale, et la vie dans une société pluraliste.

Ces défis appellent à un partage de la responsabilité sociale.

L'endettement des états, la croissance à n'importe quel prix, qui ont parfois amené nos dirigeants à prendre des décisions qu'ils n'auraient pas prises il y a encore une dizaine d'années – tout cela n'est guère rassurant. L'évolution actuelle de la société crée des tensions et de la peur. Il y a de plus en plus de personnes qui se disent incertaines sur leur avenir et celui de leurs enfants, des personnes qui ont peur de la réversibilité de leurs droits, ou qui n'ont pas un accès effectif aux droits, tels que les pauvres ou les migrants. Il y a aussi une jeunesse qui ne trouve pas le chemin de l'épanouissement. Le risque de voir une iniquité profonde s'installer en Europe est de plus en plus perceptible.

Il faut rassurer nos citoyens, rétablir la confiance en l'avenir, et consolider nos valeurs fondamentales. Le progrès est essentiel lorsque celui-ci implique le respect de la dignité humaine, la durabilité de l'environnement et le non-gaspillage des ressources humaines, sociales et économiques : le progrès se doit d'être caractérisé par une inclusion sociale. Il doit être durable et intelligent.

Pour affirmer ces principes, le Conseil de l'Europe a adopté une responsabilité sociale partagée en tant que pilier de la Stratégie révisée de Cohésion Sociale. Il est important de retravailler le sens des responsabilités, puisque des décisions prises par certains acteurs politiques peuvent avoir un fort impact sur ceux qui n'ont pas participé à les prendre.

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe s'est prononcée à plusieurs reprises sur la nécessité de faire attention à l'impact des décisions prises sur l'évolution des droit sociaux en Europe, y compris tout récemment dans sa Résolution 1792 (2011) et la Recommandation 1958 (2011) sur « Le Suivi des engagements concernant les droits sociaux », pour lesquelles j'ai été le rapporteur.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a décidé d'organiser tous les deux ans, à partir de sa session de juin prochain, des débats joints sur la situation des droits sociaux et la situation des droits humains en Europe. Elle entreprendra un suivi politique de la mise en œuvre de la Charte sociale européenne (1961, révisée en 1996). Un prochain rapport et un projet de résolution sur « Le rôle des parlements dans la consolidation et le développement des droits sociaux en Europe » seront débattus par l'Assemblée en juin .

La conférence d'aujourd'hui se propose d'ouvrir un débat sur une future Charte européenne des Responsabilités Sociales Partagées.

La cohésion sociale demande une meilleure prise en compte de l'interdépendance des actions des différents acteurs - décideurs politiques, gouvernements, entreprises, société civile - et de l'impact de ces actions. Il est indispensable que la contribution de chacun soit dûment reconnue - on ne peut plus se permettre de gaspiller le potentiel de nos citoyens, leur richesse morale, leurs talents créatifs, et leur sens des valeurs. La participation d'autres acteurs, tels que les personnes en situation de pauvreté, ou celles qui sont marginalisées et risquent l'exclusion sociale, est absolument essentielle, si on veut aussi que l'Europe puisse répondre aux besoins de tous. Les conditions pour que ceci soit possible doivent être créées.

La future Charte européenne des Responsabilités Sociales Partagées nous permet d'envisager une nouvelle forme de gouvernance – une gouvernance multi-acteurs. Cela impliquerait un apprentissage qui permettrait à ceux qui n'en ont pas forcément l'expérience ou les capacités de s'initier à la prise de décision et de participer à la gouvernance. Par contre, pour nous, la démocratie multi-partite représentative reste le meilleur moyen pour garantir la légitimité et le devoir d'être tenu responsable pour les décisions de grande portée au niveau national.

Une appréciation impartiale des différents intérêts est nécessaire pour pouvoir élaborer des visions et des projets communs. C'est seulement en prenant en compte les contributions de tous que l'on peut envisager une Europe plus juste, plus respectueuse des droits de tous, et plus conforme aux principes de la démocratie.

Dans un cadre où les avis de tous les acteurs concernés sont pris en compte, il est possible de faire des choix qui résulteront d'un processus d'apprentissage démocratique, et dans lequel les préférences des uns prendront en compte les préférences et les besoins des autres.

Il s'agit de pouvoir créer et de maintenir en Europe une attention permanente de tous les acteurs, car tout est potentiellement réversible, y compris les droits fondamentaux, si on baisse la garde ou si on ne fait plus d'effort pour les protéger. Nous devons nous assurer que les acquis sociaux, fondés sur nos valeurs, ne disparaissent pas sous la pression d'exigences économiques.

Nous aurons besoin également de nouveaux outils pour mettre en œuvre les politiques fondées sur des valeurs dans une Europe du 21<sup>ème</sup> siècle. La Charte européenne des Responsabilités Sociales Partagées nous permettra de développer de tels outils. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont un très grand rôle à jouer en encourageant les états membres, les entreprises, la société civile, et les citoyens à s'engager dans la protection des droits fondamentaux et de la cohésion sociale par la mise en place de nouveaux systèmes de gouvernance.

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne devraient contribuer à l'ancrage dans nos sociétés d'une vraie justice : justice sociale, justice environnementale et justice intergénérationnelle. Il est d'aujourd'hui indispensable de partager la responsabilité pour les générations futures.

Je ne suis pas sûr qu'il soit nécessaire de mettre la démocratie représentative en question pour arriver à ce but. Par contre, je suis sûr que la démocratie représentative peut et doit être complétée et améliorée. On peut par exemple réfléchir à la question du vieillissement de la population et l'impact du vieillissement sur les processus démocratiques. Dans certains états membres, les électeurs qui nous élisent sont de plus en plus des personnes plus proches de l'âge de la retraite qu'auparavant. On remarque, de ce fait, une tendance à favoriser les intérêts des seniors aux dépens des intérêts des futures générations. Pour apporter plus d'équilibre dans une telle situation, il pourrait être proposé d'inclure les enfants dans la prise de décision dans le cadre de la démocratie représentative, par exemple par le biais de leurs parents en temps qu'intermédiaires, afin d'assurer une véritable justice intergénérationnelle.

Finalement, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de rappeler le fait que les droits sociaux font partie intégrante des droits de la personne humaine.

Je vous invite, de ce fait, à vous unir pour envoyer un message fort à tous nos gouvernements, pour qu'ils soutiennent les principes de la Charte européenne des Responsabilités Sociales Partagées, ainsi que l'innovation qui en peut découler de son application pour le maintien de la cohésion sociale.

Merci,